

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 08/228 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REPARATION DES TUNNELS FERROVIAIRES DE VIZZAVONA ET TORETTA

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008

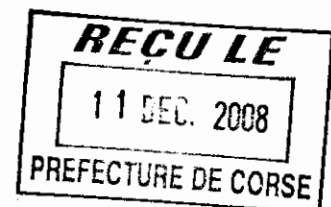
L'An deux mille huit, et le vingt-huit novembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, VERSINI Sauveur

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. CHAUBON Pierre à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
Mme COLONNA Christine à M. SIMEONI Edmond  
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine  
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François



#### ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

GIUDICELLI Maria, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006/975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation des tunnels ferroviaires de Vizzavona et Toretta, à passer avec la Société INEXIA pour un montant de 226 437, 48 € TTC.

#### ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

AJACCIO, le 28 novembre 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXE**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET :** Réparation des tunnels ferroviaires de Vizzavona et Toretta.  
Prestations de maîtrise d'œuvre.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réparation des tunnels ferroviaires de Vizzavona et Toretta.

**Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :**

- Marché passé en application des articles 144-I-2° et 168 du CMP
- Publication dans le Corse-Matin, le BOAMP et le JOUE
- Délai de remise des offres : 52 jours après la date d'engagement de la consultation
- Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date de remise des offres
- Marché passé avec un prestataire unique ou des prestataires groupés solidaires
- Marché à prix révisables
- Eléments de mission et délais :

Intitulé des éléments de mission	Code	Date de démarrage	Délai d'exécution
Direction de l'exécution du contrat de travaux	DET	Par Ordre de service du Maître d'Ouvrage	15 mois
Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier	OPC	Par Ordre de service du Maître d'Ouvrage	15 mois
Assistance lors des opérations de réception	AOR	Par Ordre de service du Maître d'Ouvrage	3 mois
Coordination des actions effectuées par les intervenants extérieurs	C02	Par Ordre de service du Maître d'Ouvrage	15 mois
Missions d'expertise en cas de litige avec des tiers	C12	Par Ordre de service du Maître d'Ouvrage	2 mois
Vérification des notes de calcul de l'entrepreneur	C14	Par Ordre de service du Maître d'Ouvrage	15 jours

**Les critères de jugement des offres sont les suivants :**

1. Valeur technique (pondération : 65)

Moyens humains	30
Note intention	20
Décomposition prix forfaitaire	15

2. Prix (pondération : 35)

**Financement :**

Les travaux seront financés sur l'autorisation de programme 141170006.

Une seule offre a été remise.

<b>N° d'ordre</b>	<b>Candidats</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
N° 1	INEXIA	189 329,00 €	226 437,48 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 octobre 2008, au vu du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à la Société INEXIA.

Cette société a justifié de sa régularité fiscale et sociale.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réparation des tunnels ferroviaires de Vizzavona et Toretta, à passer avec la Société INEXIA pour un montant de 226 437,48 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.